DEC130924DR01

Décision portant nomination de Mme Emmanuelle DEMEY aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte USR3149 intitulée Spectrométrie de masse biologique et protéomique

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

 \mbox{Vu} l'instruction n° 122942DAJ du 1 $^{\mbox{\scriptsize er}}$ décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC123228DGDS portant renouvellement de l'unité mixte USR3149 intitulée Spectrométrie de masse biologique et protéomique et nommant Mme Joëlle VINH en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 15 avril 2009 ;

Considérant que Mme **Emmanuelle DEMEY** a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par la délégation Paris Michel-Ange, les 28 et 30 janvier, 10, 11, 12 et 13 mars 2009 ;

DECIDE:

Article 1er : Mme **Emmanuelle DEMEY**, IE1, est reconduite dans ses fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte USR3149 intitulée Spectrométrie de masse biologique et protéomique à compter du 1^{er} janvier 2013.

Mme **Emmanuelle DEMEY** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n°MFPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Emmanuelle DEMEY** est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le 14 février 2013

Joëlle VINH

Directrice de l'USR3149 (Signature)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa du Jacques PROST, directeur général de l'ESPCI de Paris